



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
RELATIF À LA SESSION 2026 DU DELF  
SCOLAIRE**

**La rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand**

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié portant création du diplôme d'études en langue française et du diplôme approfondi de langue française ;

Vu la circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation des Casnav ;

Vu le décret n° 2020-1196 du 29 septembre 2020 relatif au diplôme d'études en langue française et au diplôme approfondi de langue française ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Le diplôme d'études en langue française scolaire (DELF scolaire), niveaux A1, A2 et B1, est ouvert dans l'académie de Clermont-Ferrand pour la session 2026.

Les épreuves se dérouleront mardi 12 mai 2026.

Les inscriptions débuteront le lundi 5 janvier 2026 et seront définitivement closes le vendredi 30 janvier 2026 à 17 heures.

Le Casnav procédera aux inscriptions à l'aide des tableaux de recueil des candidats renseignés par les établissements et dûment transmis par courriel à l'adresse [ce.casnav@ac-clermont.fr](mailto:ce.casnav@ac-clermont.fr).

**ARTICLE 2 :**

L'examen du DELF scolaire est ouvert aux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés dans les établissements du second degré publics ou privés sous contrat : collèges, Erea-LEA, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques.

Le DELF scolaire s'adresse aux EANA non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.

Les candidats s'inscrivent à un des trois niveaux proposés selon les modalités suivantes :

- l'inscription au niveau A1 est ouverte à tous les EANA de la 6<sup>e</sup> jusqu'à la fin du lycée ;
- l'inscription au niveau A2 est ouverte aux EANA de la 5<sup>e</sup> jusqu'à la fin du lycée ;
- l'inscription au niveau B1 est réservée aux seuls EANA de 3<sup>e</sup> et de lycée.

**ARTICLE 3 :**

La rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand est chargée des inscriptions des élèves sur le site de gestion fourni par France Éducation international, ainsi que de la mise en place et du déroulement de l'examen.

#### **ARTICLE 4 :**

Le jury du DELF scolaire A1, A2 et B1 sera composé comme suit :

Président : Monsieur Éric FUENTES  
Inspecteur de l'éducation nationale, conseiller technique ASH auprès du recteur, co-responsable du SAEI

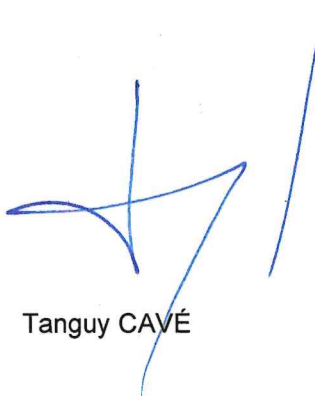
Assesseurs : Monsieur Alexandre CLAIR  
Co-responsable du SAEI  
  
Madame Virginie DARDE-VEDRINE  
Assistante du SAEI  
  
Monsieur Gauthier KRIN  
Professeur certifié, formateur au Casnav de Clermont-Ferrand  
  
Madame Anne MORIN  
Professeure certifiée, formatrice au Casnav de Clermont-Ferrand  
  
Madame Béatrice PAUTY  
Professeure certifiée, formatrice au Casnav de Clermont-Ferrand

Examineurs-correcteurs : La liste des examinateurs-correcteurs du DELF scolaire est établie par le Casnav de Clermont-Ferrand. Elle est mise à jour régulièrement et disponible sur demande à [ce.casnav@ac-clermont.fr](mailto:ce.casnav@ac-clermont.fr).

#### **ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,



Tanguy CAVÉ